

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

UNOFI-DETTE EMERGENTE - part C : ISIN FR0011441807
part A1 : ISIN FR0011441815 / part A2 : ISIN FR0011441823

Initiateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS (groupe UNOFI)

Site internet : www.unofi.fr

Appelez le 01.44.09.38.70 pour de plus amples informations.

Autorité compétente de l'initiateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce produit est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 24 janvier 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : UNOFI-DETTE EMERGENTE est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : UNOFI-DETTE EMERGENTE a été créé le 18 avril 2013 pour une durée de 99 ans. Les parts C, A1 et A2 de l'OPCVM UNOFI-DETTE EMERGENTE ont été créées le 18 avril 2013.

Objectifs

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Obligations et autres titres de créances internationaux.

Le FCP UNOFI-DETTE EMERGENTE est un fonds de fonds dont l'objectif est d'obtenir une performance supérieure à l'évolution de son indicateur de référence, l'indice JP Morgan EMBI Global Diversified converti en euro.

Cet indice, publié par la société JP Morgan, mesure le rendement global, c'est-à-dire coupons réinvestis, des titres libellés en dollar émis par les pays émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique). Le poids de chaque pays est homogène.

Le FCP investit de 60 % à 100 % de son actif dans des OPC de droit français ou européens exposés principalement aux obligations d'émetteurs émergents.

Le FCP se réserve, pour la partie non exposée au travers d'OPC, d'investir en direct sur cette même classe d'actif.

Aucune contrainte n'est imposée sur la répartition entre dettes privées et publiques des titres choisis.

Les titres à haut rendement dits spéculatif « high yield », ayant une notation à l'acquisition inférieure à BB-, seront exclus du périmètre d'investissement d'origine. Le fonds pourra avoir des titres ayant une notation inférieure à BB- uniquement en cas de dégradation de notation post acquisition.

La stratégie d'investissement et la sélection des actifs sont définies en fonction de l'environnement économique, de la courbe des taux et des spreads de crédit.

Le FCP est exposé en permanence et en totalité aux marchés de taux au travers d'instruments financiers obligataires et/ou monétaires libellés en euros ou en devises autres que l'euro.

Sa sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) varie dans une fourchette comprise entre +1 et +10. Les titres en devises peuvent ne pas être couverts contre le risque de change pouvant atteindre une fois l'actif.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme pour ajuster l'exposition (taux et change) de son portefeuille (couverture/exposition/arbitrage) sans chercher la surexposition.

La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

Les parts A1 et A2 sont des parts de capitalisation et/ou de distribution.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné à des investisseurs particuliers (dits « de détail ») disposant d'un niveau de connaissance limité et n'ayant aucune expérience, en matière de marchés et produits financiers. Il convient aux clients qui recherchent une croissance du capital, peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans, et acceptent un risque de perte en capital (voir rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? »).

La part C de cet OPCVM est plus particulièrement destinée à servir de support d'unité de compte des contrats d'assurance-vie et de capitalisation proposés par UNOFI-ASSURANCES.

Dépositaire : CACEIS Bank France

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si ce produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, les coûts présentés ci-après n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé : (i) qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ; (ii) que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux annuels	181 €	833 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,8%	1,4%

(*) Elle illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,4 % avant déduction des coûts et de 3,0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 50 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,3% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	131 €
Coûts de transaction	0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie sur la base du profil de risque et de rendement du produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne, comme indiqué dans le prospectus. Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur la performance ou le risque du produit. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre produit et du maintien de son niveau de risque.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, l'investisseur peut adresser un courrier postal à UNOFI - services clients - 30, boulevard Brune CS 30303 19113 Brive Cedex ou un courriel à l'adresse : unofi@unofi.fr en précisant en objet "réclamation à l'attention du service clients" et en indiquant ses coordonnées, les références de son compte ou contrat ainsi que l'exposé de sa réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez les informations relatives aux performances passées du produit, sur une période de 10 ans maximum en fonction de sa durée d'existence, et aux calculs mensuels des scénarios de performance sur le site internet d'UNOFI : www.unofi.fr.